




# Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes


## LES OBJECTIFS

- Se repérer dans les définitions et le cadre réglementaire
- Appréhender le rôle du « référent »
- Identifier les acteurs « ressources » pour agir efficacement
- Développer sa capacité à détecter des comportements ou des situations à risques
- Proposer des actions de prévention concrètes

 Durée : 1 journée

 Intervenants : Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP enregistrés auprès de la DIRECCTE)

 Formation dans les bureaux d'ACTICE (Lyon)

 Tarifs : nous contacter

*Pour tout renseignement, veuillez demander*

*le pôle formation*

*au 04 78 94 77 50*

## Harcèlement sexuel et agissements sexistes : De quoi parle-t-on ?

- Harcèlement sexuel et agissements sexistes : quelques notions clés (définitions et cadre juridique)  
Outils : Quiz et campagne de prévention
- Quelques chiffres clés sur le harcèlement sexuel
- Les obligations de l'employeur
- Comment le dénoncer ?

## Le harcèlement et l'apparition de RPS

- Rappel de la définition des RPS
- Les conséquences du harcèlement en matière de santé
- La violence et la souffrance au travail
- Cas pratique (projection d'un film)

## Comment s'y prendre ?

- Le mandat du référent
- Identification des différents acteurs en charge de la prévention du sexisme
- Rappel des prérogatives de l'instance CSE
- Quelle posture adopter ?
- Les sources d'informations utiles

## Quelle démarche de prévention déployer ?

- Les actions de prévention à développer
- Communiquer sur le sujet
- Définir une procédure d'alerte
- Les étapes de prise en charge des victimes
- Diligenter une enquête
- Définir un plan d'actions